



## ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte des AMAPs

## Contrat Ferme Vandame Récolte 2017

### POMMES DE TERRE - FARINE

Partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame - Villiers le Bâcle (91)

*Ce contrat instaure un partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame, agriculteurs à Villiers le Bâcle.*

*En adhérant à ce contrat, nous préachetons une récolte, et contribuons à faire vivre les espaces agricoles du plateau de Saclay. Nous participons à l'organisation de la production avec nos agriculteurs partenaires, prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production. Ce partenariat est organisé par l'association " Les Jardins de Cérés – AMAP " (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.*

#### Volume des contrats :

Les contrats se comptent en parts qui sont la production d'une surface cultivée ; l'indication du poids de la part correspond à un rendement attendu déterminé par l'expérience avec l'agriculteur : nous partageons ainsi les aléas de la culture. Sur la base des rendements des années passées, en 2017, les parts correspondent à environ 11,5 m<sup>2</sup> plantés de pommes de terre, production escomptée de 15kg pour une part, au rendement 13 t/ha.

Le préachat de farine de blé bio ne fait pas intervenir le rendement étant donné l'importance des surfaces semées et l'impossibilité pratique de déterminer précisément le rendement (récolte directement mise en silo, pesage des seuls prélèvements).

La part de farine est de 3 kg (déterminée comme étant la récolte du blé cultivé sur 11m<sup>2</sup> à un rendement de 2,7 t/ha.)

Les adhérents préachètent le nombre de parts qui leur convient dans chaque production.

Le blé est récolté par Cristiana et Emmanuel et moulu au fournil.

#### Récoltes :

La récolte annuelle des pommes de terre constitue un moment privilégié de rencontres conviviales à la ferme. Il importe que chaque adhérent de l'Amap s'attache à y participer.

**Chaque souscripteur d'un contrat pommes de terre avec la Ferme Vandame s'engage à participer à la récolte des pommes de terre, ne serait-ce qu'une heure ou deux (sauf cas de force majeure), qui est prévue sur une seule journée, le dimanche 10 septembre 2017 de 9h à 18h (décalée au 17 septembre 2017 si la météo l'impose) avec pique-nique partagé tiré du sac.**

#### Partage des récoltes :

L'ensemble de la récolte de pommes de terre est partagé au prorata des surfaces cultivées pour l'Amap et des «parts» commandées par les adhérents. Elles seront distribuées ou bien conservées dans les caves de la ferme et retirables lors des distributions mensuelles. Les pommes de terre étant périssables, les adhérents sont conscients qu'elles peuvent s'abîmer dans la cave. Les adhérents sont tenus de venir chercher leurs parts de contrat lors des distributions : pour les pommes de terre jusqu'au mois de

février (en mars, rangement et nettoyage de la cave), pour la farine jusqu'en juin.

**Aucun remboursement ne sera effectué.**

#### Participation des adhérents, aide aux distributions :

Les distributions sont intégralement organisées bénévolement par l'association. Elles ont lieu chaque mois, et regroupent la distribution de tous nos partenaires (viande, cresson, miel...) Pour peser, distribuer, dégermer, nous avons besoin de volontaires. Un calendrier est affiché lors des distributions sur lequel chacun doit réserver le jour de sa participation.

Rencontre avec nos producteurs, informations sur la vie des fermes, l'évolution de « nos » cultures, nouvelles du territoire nous souhaitons faire de ces distributions des moments d'échange.

#### Coups de mains à la ferme :

En fonction des urgences des cultures, il peut être fait appel aux adhérents pour un coup de main (l'agriculture bio peut requérir en urgence une main d'œuvre pour des tâches faciles qui sont à notre portée, par exemple le désherbage). Ces interventions étant par nature imprévues, nous les transmettons prioritairement par courriel et téléphone (sur notre répondeur). Pour les membres qui ne disposent pas d'un accès régulier à internet, l'idéal serait de se regrouper avec un adhérent connecté. Ces moments permettent de mieux se connaître dans une ambiance familiale, et sont suivis de pique-niques conviviaux à la ferme.

#### Calcul des prix :

Dans le principe, nous cherchons à bâtir un prix juste qui assure la rémunération de Cristiana et Emmanuel et leur capacité d'investir pour le développement de notre AMAP. Nous ajustons à partir des bilans des années précédentes dans une démarche expérimentale. Rappelons qu'il s'agit de produits cultivés selon la charte de l'agriculture paysanne, et sans aucune subvention, dans l'esprit du juste prix du commerce équitable. Nous fixons les prix ensemble avec Cristiana et Emmanuel.

#### Conversion et label Agriculture Biologique (AB)

La ferme Vandame cultive pour l'Amap, depuis 2004, suivant les principes de l'agriculture biologique et de la nouvelle charte des AMAPs.

Les champs cultivés pour Les Jardins de CERES en 2017 sont tous en bio.

**Les Jardins de Cérés – AMAP** Adresse postale : 11 rue de la Tour – 78117 Chateaufort  
Siège social : en Mairie de Villiers le Bâcle place de la Mairie – 91190 Villiers le Bâcle  
Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net – Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99



## ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte des AMAPs

### CONTRAT FERME VANDAME - Récolte 2017

Je, soussigné(e) NOM .....

ADRESSE .....

Courriel .....

Tél ..... / Portable .....

Je suis à jour de ma cotisation pour l'année 2017     Je m'engage à régulariser dès que possible en (re) adhérent pour 2017.

Adhérent de l'association « Les Jardins de Cérés AMAP », à jour de ma cotisation pour l'année 2017, souscris un contrat comprenant les éléments cochés sur le tableau ci-dessous. Ce contrat me donnera droit à des produits cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture bio et conservés sans anti germinatif, et me permettra de connaître nos agriculteurs partenaires. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Variétés des pommes de terre de la récolte 2017 : **Carolus, Ditta, Désirée. Farine : type 110** (testée : entre T80 et T110)

Entourez votre choix dans le tableau	1 part	2 parts	3 parts	Ou plus...	reportez ici votre choix en €
Pommes de terre (quantité annuelle)	11,5 m <sup>2</sup> (environ 15kg) <b>24,00 euros</b>	23 m <sup>2</sup> (environ 30kg) <b>48,00 euros</b>	34,5m <sup>2</sup> (environ 45kg) <b>72,00 euros</b>	Nbre parts: ____ x 24,00 euros	____, ____ €
Farine complète (quantité annuelle)	3kg <b>5,10 euros</b>	6kg <b>10,20 euros</b>	9 kg <b>15,30 euros</b>	Nbre parts: ____ x 5,10 euros	____, ____ €
<b>TOTAL</b>					____, ____ €

#### MODALITES DE PAIEMENT

Le contrat sera payé d'avance par chèque. Vous pouvez diviser le règlement en deux chèques à votre convenance. Le premier sera touché dès la remise, le second après les plantations, en avril 2017. Merci de reporter ci-dessous la répartition de votre paiement. NB : Pensez à garder un double de votre commande : **nous n'envoyons pas de reçu.**

Nombre de chèques :	Chèque 1	Chèque 2	Montant total
Nom Banque	n° chq :	n° chq	
Montant chèques			

**Les chèques sont à libeller à l'ordre « EARL Vandame ».** Contrat et chèque(s) à remettre au stand accueil au cours d'une distribution de l'AMAP, ou à envoyer par voie postale au coordinateur des contrats Vandame (voir ci-dessous). Sauf impossibilité je participerai à la récolte des pommes de terre prévue le **dimanche 10 septembre 2017** (je réserve cette date dans mon agenda) et à au moins à une distribution,

Fait à : ..... Le : ..... Signature Emmanuel Vandame

Signature de l'adhérent :

Pour nous joindre préférez le courriel : "**groupe-ferme-vandame@lesjardinsdeceres.net**" qui permet de contacter tous les bénévoles du groupe « Ferme Vandame » simultanément.

Agriculteurs partenaires	Coordinateur des contrats Vandame	Coordinateur ferme Vandame
Cristiana et Emmanuel Vandame Ferme Vandame 91190 Villiers le Bâcle	André Colombier – 06.18.42.55.68 33, Route de Troux - 78280 Guyancourt andre.colombier@lesjardinsdeceres.net	David Durivaux Tél. : 06 47 41 42 66 david.durivaux@lesjardinsdeceres.net

**Les Jardins de Cérés – AMAP** Adresse postale : 11 rue de la Tour – 78117 Chateaufort  
Siège social : en Mairie de Villiers le Bâcle place de la Mairie – 91190 Villiers le Bâcle  
Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net – Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99